

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.143.B

**Pépinière
d'entreprises du
Grand Girac - Société
DIADES Marine :
exonération des
loyers**

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.143.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**PEPINIERE D'ENTREPRISES DU GRAND GIRAC - SOCIETE DIADES MARINE :
EXONERATION DES LOYERS**

La société DIADES Marine créée en octobre 2011, est spécialisée dans la conception et la réalisation de solutions de sécurité et de surveillance maritime pour le secteur civil et gouvernemental qui reposent sur des technologies radars innovantes et performantes.

DIADES Marine est entrée à la Pépinière d'Entreprises du Grand Girac depuis le 2 novembre 2011.

Les projets développés et la croissance de l'activité de la société nécessitent le recrutement de trois ingénieurs et selon les opportunités d'affaires, deux ingénieurs supplémentaires et un commercial pourraient être recrutés également.

L'effectif sera porté en première phase de 5,5 Emplois Temps Plein à 8,5 Emplois Temps Pleins.

Considérant le caractère innovant des programmes en cours, le recrutement de trois salariés hautement qualifiés et les potentialités de croissance de l'entreprise, il est proposé un accompagnement par le GrandAngoulême à hauteur de 12 000 €, soit 4 000 € par emploi créé.

Cet accompagnement, sous forme d'une aide financière à l'entreprise, se matérialiserait par une exonération de loyer qui sera effective par tranche de 4 000 € dès la justification des créations progressives d'emplois.

Pour l'obtention de cette exonération de loyers, la société DIADES Marine s'engage à quitter l'hébergement en pépinière pour entrer à l'Hôtel d'Entreprises du Grand Girac.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 12 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 19 novembre 2014,

Je vous propose :

D'EXONERER la société DIADES Marine du paiement des loyers dus pour l'occupation du plateau 1 de la Pépinière d'entreprises, par tranche de 4 000 € par emploi créé, avec un montant maximum d'exonération de 12 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 02 décembre 2014